



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Entreprises: Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 39616

Texte de la question

M Jean-Claude Gayssot appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le climat social de l'entreprise « Montevrain » sise à Bobigny (Seine-Saint-Denis). La direction de cet établissement n'a pas mis en œuvre, ces dernières années, de plan de licenciements, au sens juridique du terme. Néanmoins, avec la complicité du syndicat majoritaire au comité d'établissement, ce groupe anglais procède à des licenciements arbitraires individuels, en créant les conditions telles : suppression de postes, mutation des agents occupant ces postes sur d'autres postes, licenciés ensuite pour insuffisance professionnelle sur leur nouveau poste, n'ayant bénéficié d'aucune formation pour affronter ce nouvel emploi. Dans le même temps, la direction de l'entreprise tente d'empêcher l'expression d'une section syndicale CGT. Ce ne sont pas les prémices : déjà elle avait démantelé celle existante il y a quelques années. En conséquence, il lui demande quelles mesures concrètes et rapides il compte prendre afin : 1° que les libertés syndicales et le droit de libre expression pour les salariés cessent d'être bafoués dans cet établissement, et que la répression patronale sous toutes ses formes soit condamnée ; 2° qu'il ne soit procédé à aucun licenciement abusif comme cela s'opère actuellement.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39616

Rubrique : Papier et carton

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1802